

Délibération du 13 Septembre 2024

décision **N°2024 – 47 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la Fourniture de charbon actif pour l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 6 septembre 2024
- Date de publication : le 20 septembre 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 septembre 2024 s'est réuni le 13 septembre 2024 à 14 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 21

POUVOIR DE VOTE

Alain ZOCCOLO donne pouvoir de vote à Christian RAUCAZ

EXCUSES : 20

Laurent GRILLAUD
Pierre BRUN
Max JOLY
Walter SARTORI
Murielle GIRAUD
Marc GIRARD
René RUFFIER-LANCHE
Jean-Marc DRIVET
Marie-Claire BARBIER
Florian MAITRE
Alain ZOCCOLO
Raphaël THEVENON
Thierry BRUNIER
Jean-Claude PERRIER
Jean-Pierre ROUGEAUX
Christian RAUCAZ
Georges DANIS
Jean-Claude FRAISSARD
Yannick AMET
Lucien SPIGARELLI

ABSENTS : 3

Jean-Marc LEOUTRE
Thibaut GUIGUE
Philippe LAURENT

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 16

Marie BENEVISE
Arthur BOIX-NEVEU
Maryse FABRE
Denis BLANQUET
Nicolas VAN STRAATEN
Yves GRANGE
Daniel TAIN
Frédéric BURNIER-FRAMBORET
Serge DAL BIANCO
Françoise VIGUET-CARRIN
François CHEMIN
Joël CECILLE
Christian SIMON
José VARESANO
Bernard HANRARD
Laurence BOIRON

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 5

Vincent BOULNOIS (Grand Chambéry)
Philippe FANTIN (Cœur de Savoie)
François DUNAND (Aigueblanche)
Claude REYNAUD (Maurienne)
Christian VIBERT (versant d'Aime)
Daniel CARDE (Grand Lac)

Délibération du 13 Septembre 2024

décision N°2024 – 47 C

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la Fourniture de charbon actif pour l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets**

Monsieur François CHEMIN, Vice-Président, rappelle que le charbon actif est utilisé pour le traitement final des fumées d'incinération de l'Usine de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD). Il permet ainsi l'abattement des dioxines, des furanes et des métaux lourds.

Pour permettre à l'UVETD de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral en termes d'émissions de rejets gazeux, le charbon actif fait l'objet de spécifications techniques précises et adaptées au site de l'UVETD. Le volume de consommation est d'environ 50 tonnes par an.

L'accord-cadre à bons de commande actuel arrive à terme. Dès lors il convient de lancer une nouvelle consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du code de la commande publique en vue de la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande sans minimum mais avec un montant maximum de 700 000 euros HT sur 4 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Vu les statuts de Savoie Déchets,

Vu la délibération n°2023-40C, du Comité Syndical du 13 Octobre 2023, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de charbon actif pour l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre et tous les documents y afférent.

Le Secrétaire de séance,
François CHEMIN

La Présidente,
Marie BENEVISE

